

COMPAGNIE DE LA RUZIZI

SOCIÉTÉ COLONIALE BELGE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

SIÈGE SOCIAL : USUMBURA-ADR. TÉLÉGR. RUZIZI-USUMBURA
SIÈGE ADMIN. : BRUXELLES-ADR. TÉLÉGR. RUZIZI-BRUXELLES

REGISTRE DU COMMERCE DE BRUXELLES N° 5949

REGISTRE DU COMMERCE : USUMBURA 534

N° 251 / B.5

à rappeler dans la réponse

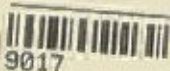
0207

USUMBURA, LE 30 août 1962.

SHANGUGU / Monsieur le Préfet,

de & à

Shangugu (Rwanda)



9017

Monsieur le Préfet,

Objet : Rassemblement et évacuation coton-graines au C.R.
Bugarama T 6.

- Suite au rapport que notre agent de Nyakagunda nous a transmis, concernant les voies d'accès au centre de rassemblement de Bugarama T 6.

Nous vous signalons qu'il ne nous est pas possible d'assurer les rassemblements et l'évacuation de ce centre étant donné le mauvais état de la route, pour y accéder-inondée dès la première pluie. Nous vous saurions gré d'intervenir auprès des planteurs intéressés pour qu'ils amènent leur production au centre de Bugarama T.11, plus accessible aux gros transports.

L'Administration Communale intéressée pourrait prendre contact avec notre agent Monsieur WARGNIES à Nyakagunda pour décider d'un commun accord des dates des prochains jours de rassemblements.

D'autre part, nous vous informons que nous avons pris les dispositions nécessaires pour remettre en état le platelage du pont sur la rivière Lua.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

COMPAGNIE de la RUZIZI,

L.GODEAU,
Directeur f.f.

*Route Bugarama
→ Nyakagunda
est faite par le
est défendue -
Vs. pour
Vs. y a une
facile
avec des
gros transports*

GODEAU

RUZIZI-USUMBURA

N° 201504/AE RVT N° 251/B 5 DU 30 AOUT 1962

ROUTE BUGARAMA USUMBURA ETRE REPAREE AVOIR POSSI
BILITES ACHEMINER GROS CAMIONS

PREFET SHANGUGU

Préfet
SHANGUGU

